

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DEVE 40 Subvention (5.000 euros) à l'association Les 150 pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Les 150 ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Les 150, dont le siège social est situé au 9 place d'Iéna, à Paris 16^e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO